



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

## **BOFIP-RHO-15-0670 du 18/12/2015**

Arrêté du 3 décembre 2015

ARRETE CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT DE L'INTERIM DE LA  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA CORREZE

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté charge un administrateur des Finances publiques adjoint de l'intérim de la  
direction départementale des Finances publiques de la Corrèze

Date d'application : 01/04/2016

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA CORRÈZE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA CORRÈZE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS-DIRECTION DE L'ENCADREMENT ET DES RELATIONS SOCIALES  
BUREAU RH-1B

**ARRÊTÉ**

**chargeant un administrateur des finances publiques adjoint  
de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de la Corrèze**

**LE MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS,**

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**ARRÊTE**

**Article premier**

M. Serge PRECIGOUT, administrateur des finances publiques adjoint de 6<sup>ème</sup> échelon, chef de la mission départementale risques et audit à la direction départementale des finances publiques de la Corrèze, est chargé de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de la Corrèze, en remplacement de Mme Eliane SIMON, appelée à d'autres fonctions.

**Article 2**

Cette mesure prend effet le 1<sup>er</sup> avril 2016.

**Article 3**

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 3 décembre 2015

POUR LE MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS,  
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,  
PAR DÉLÉGATION,  
L'ADMINISTRATRICE CIVILE,  
CHEFFE DU BUREAU RH-1B,

CÉLINE CASTELEYN



BOFIP  
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756